



## CHARTRE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Enjeux et engagements de la CGE

La Conférence des Grandes Ecoles (CGE), pleinement consciente des enjeux du développement durable et de ses missions propres adhère et apporte sa contribution aux politiques de développement durable.

La CGE reconnaît le rôle déterminant que jouent ses membres dans la formation de responsables qui agissent au cœur de l'innovation, du développement technologique, de la marche des affaires et du fonctionnement de la société. Elle est consciente que les décisions de ces responsables engagent l'avenir d'une humanité placée face à des enjeux écologiques et humains qu'elle sait vitaux. En conséquence, la CGE fait sienne l'ambition d'un mode de développement conforme aux finalités exprimées par le rapport Brundtland (1987), la Déclaration de Rio (juin 1992) et les traités fondateurs de l'Union Européenne (Maastricht, janvier 1992).

Conformément aux missions définies par ses statuts, la CGE engage chacun de ses membres à intégrer ces enjeux et à définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable. Elle les incite à élaborer leur propre charte et à construire leur plan d'action (agenda 21).

### Recommandations de la CGE à ses membres

La CGE considère qu'un tel engagement doit amener chaque école à être exemplaire en matière de développement durable en commençant par elle-même et en améliorant les différentes dimensions de son fonctionnement que sont notamment :

- ses relations avec ses personnels, élèves et usagers qui doivent y trouver des conditions de travail irréprochables,
- et la gestion de son patrimoine immobilier, mobilier et intellectuel, qui doit être préservé, consolidé et valorisé.

Globalement, la CGE estime que ses membres, par leur exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels qu'auprès des entreprises et de leurs fournisseurs.

Elle demande à chacun de ses membres de participer à la mise en œuvre de cette ambition de développement durable à travers

- l'approfondissement et l'adaptation de ses missions :
  - . la formation tout au long de la vie,
  - . la recherche,
  - . le développement et le transfert,
  - . ainsi que la coopération internationale;
- ses pratiques de formation et de recherche dans ses domaines de compétence, en intégrant progressivement les enjeux du développement durable dans une dynamique de transversalité et de partenariat ;
- les relations qu'il entretient avec ses parties prenantes, notamment avec les réseaux d'anciens élèves et les entreprises qui accueillent stagiaires et jeunes diplômés,
- son influence et son rayonnement en tant qu'acteur responsable et solidaire au sein de la société, notamment en matière de coopération.

Elle propose à chacun de ses membres de construire son propre agenda 21 (programme d'action de développement durable), en s'inspirant des recommandations de la Déclaration de Rio comme le font aujourd'hui les collectivités locales et les entreprises.

Elle leur demande de s'engager sur des objectifs exigeants, à atteindre selon une démarche progressive et de définir des critères et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans une logique d'amélioration continue.

La CGE invite ses membres à appliquer le principe de solidarité et à resserrer leurs liens avec des partenaires ayant engagé des démarches analogues.

### Soutien et évaluation de la démarche

Pour sa part, la CGE facilitera entre ses membres les échanges d'expériences et de soutien méthodologique afin que chacun d'eux puisse assumer du mieux possible ses engagements et responsabilités d'acteur de développement durable.

Elle s'engage par ailleurs à effectuer régulièrement une évaluation de sa propre démarche et à en rendre compte devant les parties prenantes concernées.